

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/24

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

OBJET :

Subvention aux
Associations

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET,
Mme S. CORNU, Mme C.JEAN ANGELE,
M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ, Conseillers

Absents : M.FURNAL a donné pouvoir à Mme C.JEAN ANGELE
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C.CAUBET
Mme S.BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

Présents :

12

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

Votants :

14

La commission Finances réunie en date du 18 mars 2024, après analyse des dossiers de subventions remis par les différentes associations, propose à l'ensemble du Conseil Municipal de voter les subventions aux associations ci-après :

NOMS	VILLE	PROPOSITION COMMISSION FINANCES
ASLN BIARCTHLON	EVECQUEMONT	400.00 €
LA CROIX ROUGE FRANÇAISE	MEULAN	120,00 €
FESTIVILLAGE	EVECQUEMONT	600,00 €
FNACA	MEULAN	96,00 €
G.D.E.	EVECQUEMONT	400,00 €
JALMALV IDF YVELINES NORD	MEULAN	56,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	MEULAN	120.00 €
SECOURS POPULAIRE Français	MEULAN	120,00 €
UNION NALE DES COMBATTANTS	MEULAN	96,00 €
YOGA POUR TOUS	EVECQUEMONT	400,00 €
TOTAL		2 408.00 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité (14 pour et 1 NPPV).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus



Le Maire,
Christophe NICOLAS